L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 14 NOVEMBRE 1865. — Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 14 NOVEMBRE.

Les dames peuvent s'assurer que les souliers qui se vendent au No 56 de la rue du Camp sont d'excellente qualité et coûtent moins cher que dans aucun autre magasin de la ville.

Pour la liste des arrivages et des départs celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.
Et à la troisième page, nombre d'annonces.

Ventes à l'encan de ce jour,
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman & Marks, à leur salle d'encan—Marchandises sèches et lingerie, articles divers avariés sur le steamer Merrimac.

Par G. Turpin, à son magasin d'encan—Cigares, huile d'olives, fromage, gelée, amandes, champagne, &c.

Par Gardner Smith, à 10 heures, au No 90, rue du Camp—Grande vente de magnifiques meubles, sortis des ateliers de Mallard & Siebrecht—Glaces françaises, tapis &c.

Par Montgomery & Bros., à l'entrepôt Mississippi, rue Front—300 sacs maïs jaune et blanc.

Par G. Léaumont, au No 19 de la rue de Chartres—Vin rouge, savon, buffet, etc; marchandises sèches.

Arrivée du Costa Rica

Le vapeur Costa Rica, capitaine Harris, parti de New York le 27, de Norfolk le 5 et du Fort Jefferson le 9, est arrivé hier soir à son wharf, 2me District, avec la cargaison du North Star, consignée à J. M. Courtenay. Nous avons par cet arrivage des journaux de New York du 2 novembre.

On trouvera dans notre partie anglaise la liste des passagers venus par le Costa Rica.

Arrivée du Gambia de Liverpool.

Le vapeur anglais Gambia, capitaine Graham, parti de Liverpool le 12 et de Queenstown le 13, est arrivé à son quai hier à 4 heures du soir, avec une grosse cargaison de marchandises assorties et les passagers dont les noms suivent :

MM. King, C. Ziegler, Mme Conners, Mlle Delsolad, M. Mayer, Mme Mayer et 1 enfant, Mme Williams et 3 enfants, M. Geo Williams, Mme H. L. Patten, Mlle Mossop, R. F. Clement, Henry Renshaw, Jr., et 85 dans l'entrepont.

Le Gambia avait traversé la barre à 2 P. M. le 11, mais il n'est arrivé ici que le 12, ayant été retenu quelques heures à la quarantaine.

Ce vapeur n'a pas touché à la Havane, attendu que lorsqu'il est arrivé à la hauteur de ce port, il faisait très mauvais temps.

LA LANGUE FRANCAISE

En parcourant le rapport du surintendant des écoles publiques, dont nous avons déjà parlé, nous avons été heureux de voir qu'il rendait pleine et entière justice au mérite et à l'utilité de la langue française. "Comme langue écrite et parlée, dit M. Rogers, le français n'a besoin d'éloge ni de justification de la part de personne." Plus loin il exprime sa profonde déférence pour le caractère de ce langage, dont aucun homme jeune ou vieux ne peut nier l'utilité. Nous n'avons donc aucune raison à combattre pour établir l'importance réelle de l'enseignement et de la vulgarisation de la langue française, ni à revenir sur des idées que nous avons précédemment émises sur ce point qui est selon nous le principal et qui se trouve acquis aux débats. Il nous suffira pour vider la question de passer en revue les divers arguments présentés par le surintendant contre la motion de M. Viavant qui a eu, dans cette circonstance, le mérite de l'initiative. Cette motion était ainsi conçue :

Résolu que dorénavant le cours des études dans les écoles publiques comprendra la langue française, qui ne sera obligatoire que pour les enfants dont les parents auront exprimé un désir dans ce sens.

Résolu que toute résolution passée précédemment et en opposition avec la résolution qui précède est rappelée en ce qui a trait de contraire à cette résolution.

La première objection qui se présente à l'esprit du surintendant est une clause de la constitution de 1864 ainsi conçue : "Les exercices généraux dans les écoles publiques auront lieu en anglais." Si nous en croyons les augures, cet article 142 de la constitution Banks ne sera pas longtemps un obstacle et toi qu'il est, nous ne voyons pas qu'il puisse lier légalement le conseil des directeurs au point d'empêcher l'enseignement du français dans nos écoles. M. Rogers, rendons-lui cette justice, ne présente d'ailleurs ses scrupules que sous une forme dubitative.

Après avoir exposé le système qui existait avant la guerre dans les écoles du second et du troisième districts, l'auteur du rapport déclare qu'il ne voit pas de meilleure méthode d'enseigner le français dans les écoles primaires et de grammaire que de revenir à ce système, et il admet même, vers la fin de son rapport, au rétablissement de l'ancien régime pour les écoles du second district et pour une grande partie de celles du troisième, pour le cas où le conseil serait disposé à ne pas s'arrêter aux considérations légales et financières qu'il fait valoir contre tout changement dans l'état actuel des choses. C'est là une concession importante dont il est bon de prendre note, car nous y trouvons un argument tout puissant qui amoindrit singulièrement les objections de M. Rogers.

Ces objections peuvent se réduire à deux, que nous présenterons dans les termes mêmes employés par M. Rogers : l'une est l'uniformité dans la méthode d'enseignement, l'autre est l'économie :

On peut douter raisonnablement, dit-il, qu'une école dans laquelle deux langues sont employées puisse se mouvoir avec autant d'harmonie dans son mécanisme et faire atteindre à ses élèves le même degré d'instruction qu'une école dans laquelle on n'emploie qu'une seule langue.

A cela nous répondrons par des exemples pratiques. Il n'est pas un établissement d'éducation particulier en ville et dans l'Etat de la Louisiane, qui n'invoque dans ses prospectus, comme un grand avantage, l'usage simultané des deux langues dans l'enseignement. M. Rogers sent la faiblesse de son objection, car il ajoute immédiatement : "Mais ce n'est pas une perte sérieuse dans l'opinion de ceux qui considèrent combien on gagne par l'introduction de la langue française."—Un article du *Star* appuie l'opinion du surintendant, et l'écrivain, qui est un linguiste distingué et un homme d'esprit fort érudit, s'empresse de glisser trois citations latines dans son argumentation, comme pour nous prouver le contraire de ce qu'il avance. Il est très facile d'enseigner autant de matières en se servant de deux langues que d'une seule : l'histoire, la géographie ou l'arithmétique s'apprennent aussi facilement en français qu'en anglais, et ceux qui connaissent deux langues auront toujours plus de facilité pour se perfectionner dans la connaissance de l'histoire et de la littérature que ceux qui n'en possèdent qu'une.

L'uniformité du système d'enseignement n'est nullement un avantage à rechercher dans aucun cas et encore moins dans une ville où il n'y a pas uniformité de population. Il est clair qu'il faudra une méthode différente dans une école où les élèves ne connaissent pas un mot de français que dans celle où les élèves parlent déjà couramment la langue. La question est de savoir si l'introduction du français est utile, avantageuse, indispensable même, et non si elle nécessitera des modifications dans l'organisation actuelle. Il y a eu des changements à opérer dans tout ce qui s'est fait depuis trois ans, dans l'organisation du travail des affranchis par exemple, et chacun a applaudi au renversement complet du système qui était en vigueur sans se plaindre des tracas que causerait l'adoption d'un système tout différent.

M. Rogers se laisse évidemment trop influencer par son amour pour l'uniformité, pour la régularité. Il voudrait voir fonctionner la machine de l'éducation publique comme une horloge aux rouages réguliers. Il oublie et la diversité des éléments dont se compose le personnel scolaire, et la nature du but à atteindre. Que se propose-t-on ? Donner aux dix ou douze mille enfants de toutes les nationalités qui sont appelés à profiter des bienfaits de l'éducation publique, une instruction primaire qui leur soit d'une utilité pratique. Or on ne nie pas que le français ne leur soit d'une utilité pratique incontestable. Toutes les objections doivent tomber devant cette considération.

Sur la question d'économie, M. Rogers pousse également ses scrupules un peu trop loin. Ainsi un des moyens indiqués pour la réduction des dépenses est la diminution du nombre des élèves qui suivent les Hautes Ecoles. Nous ne raisonnons pas évidemment au même point de vue que l'estimable surintendant; car nous chercherions l'économie dans une sage organisation, dans une bonne entente des détails, mais nullement dans la diminution des élèves. Nous n'avons pas les éléments nécessaires pour discuter cette question de finance, mais nous croyons qu'on peut en trouver la solution dans les anciennes statistiques.

En résumé, notre opinion est qu'on peut, sans augmentation considérable des frais, rétablir l'usage du français, tel qu'il existait avant la guerre, dans toutes les écoles du Second District et dans toutes celles du Troisième où la majorité des enfants sont déjà familiers avec cette langue, et qu'on doit, en même temps, introduire dans toutes les autres écoles une bonne méthode pour enseigner l'usage pratique de la langue française aux enfants qui n'en ont aucune notion. En employant la méthode Robertson ou la méthode Ollendorf on obtiendra en deux ans le résultat désiré, et on aura procuré à plusieurs milliers d'enfants l'inestimable avantage de parler deux langues au lieu d'une. Ce serait un bienfait dont la nouvelle génération serait profondément reconnaissante au Conseil qui aurait introduit cette réforme dans l'éducation publique et à l'estimable membre de ce Conseil qui a eu l'honneur d'en prendre l'initiative.

AUTRE TABLEAU D'ASSESSEMENT — Hier, nous avons donné le tableau comparatif d'assessement d'Etat des années 1864 et 1865 pour le second district municipal de la ville, aujourd'hui nous résumons en quelques mots le tableau que M. F. L. Bercier, secrétaire du Bureau des Vérificateurs, nous a adressé sur l'assessement des douze districts pour le compte de la ville et pour l'année 1865.

L'assessement foncier de 1864 avait donné un total de $86,161,045; il est réduit aujourd'hui à $85,234,135, ce qui constitue une diminution de $926,910. L'assessement du revenu qui était de 711,470 n'est plus que de 667,020; diminution : $44,450.—On trouve une diminution de $89,700 pour les chevaux et voitures, une diminution de $12,325, pour les actions de bateaux, et de $3,541,055 pour les capitaux et l'argent à intérêt, portés à un chiffre de $14 888,030 en 1864. L'article ameublement seul a donné une petite augmentation de 7450. Le tout constitue dans l'assessement général une diminution de $1,606,990.

Nouvelles additionnelles
PAR L'OUEST.

Ces nouvelles sont extraites des journaux de St-Louis du 7 novembre :

Représentants du Sud.

New-York, 6 nov.—Une correspondance de Washington au *Commercial*, dit : Quand même les représentants élus du Sud ne doivent pas être enregistrés par le secrétaire de la Chambre, des sièges ne seront pas moins réservés pour tous les membres dont les Etats auront répudié la dette de guerre et adopté l'amendement contre l'esclavage, et d'ailleurs ils peuvent prêter le serment d'épreuve de 1862.

On annonce officiellement aux politiciens influents du Sud qu'ils peuvent faire fond là-dessus et se gouverner en conséquence. Mais c'est une question de savoir si le pardon du président ne couvre pas le serment d'épreuve et ne rend pas le membre éligible à la position officielle.

Répudiation en Georgie.

Atlanta, 7 novembre.—Le *New Era* de ce matin a ce qui suit :

La question de répudiation a été référée au comité des Seize, qui l'examine maintenant sous tous les points de vue.

On dit qu'une majorité du comité, avec le juge Jenkins à leur tête, présentera un rapport dans le but de faire établir honnêtement et équitablement la valeur de la dette en espèces à l'époque où elle fut négociée et employée par l'Etat, et de charger l'assemblée générale de pourvoir à son payement.

Une minorité présentera aussi un rapport en faveur de la répudiation totale et déclarant que tous les contrats, obligations et émissions de l'Etat étaient et sont illégales, inconstitutionnelles et nulles. Le colonel Seward est le meneur de cette mesure qui sera défendue par beaucoup de délégués, quand le moment de voter approchera.

Les veuves et les orphelins des soldats de la Georgie.

Milledgeville, Georgie, 3 novembre.—Dans la Convention, aujourd'hui, on a adopté une ordonnance déclarant que c'est le devoir de la Législature de pourvoir aux besoins des veuves et des orphelins des soldats de la Georgie et des soldats invalides, et de ratifier tous les actes des gardiens, administrateurs, &c., passés pendant la guerre.

Le mouvement fenian au Canada.

Toronto, 4 novembre.—L'ex-grand maître des Orangistes, Gowan, a publié un manifeste déclarant que les Fenians viennent et appellent aux armes les Orangistes. L'organe orangiste, le *Watchman*, dit qu'il a reçu l'information positive que les provinces seront envahies—que 600 hommes armés sont maintenant à Toronto—que les membres du gouvernement fraternisent avec les Fenians et que le Premier ferme les yeux sur la tentative projetée de séparer les provinces canadiennes du gouvernement anglais.

Les Fenians s'arment la nuit à Toronto.—Fenians dans le Missouri.

St-Louis, 4 novembre.—Le gouverneur Fletcher dit dans son message que la dette de guerre de l'Etat s'élève à un peu plus de $7,000,000 et qu'il espère que le Congrès pourvoiera au payement de cette dette.

Pétition des constructeurs de navires de Boston.

New York, 5 novembre—Le *Herald* dit qu'une pétition circule à Boston pour le secrétaire Seward, et qu'elle a déjà reçu les signatures de quelques uns des plus grands constructeurs de navires de la ville. Cette pétition invite M. Seward à ne pas presser nos réclamations sur le gouvernement britannique au sujet des déprédations commises par les pirates anglo-rebelles, attendu que lorsque l'Angleterre sera plongée dans la guerre, ce qui ne peut être fort éloigné, la position que le gouvernement de ce pays a prise sur la question de l'équipement des ports rebelles, si cette position peut devenir un précédent, nous donnera des avantages tels que nous pourrons causer à son commerce cent fois plus de dommages que ne nous en a causé sa neutralité partiale.

Emigrants pour la Virginie.

New York, 5 novembre—De nombreuses troupes d'Allemands, de Suédois et de Danois passent dans la Virginie, mais leur nombre ne répond pas encore à la demande. Les prix fixés pour leur service comme garçons de ferme ou travailleurs sont de $105 par an, avec le logement, et la nourriture, pour les hommes de 20 à 50 ans et de $100 pour les femmes.

Constructions et Réparations. — M. JACOB OTT répare les magasins et les maisons de résidence. Il se charge aussi de la fabrication et de la réparation des cuves. Il remplira avec soin et promptitude les ordres qui lui seront laissés au No. 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. Durand, à l'angle des rues Chartres et Toulouse. —Voir son annonce.

NOURRICE—On demande une bonne nourrice, chez M. Lyons, encoignure St-Charles et Commune.

COUPEURS ET OUVRIERS-TAILLEURS—Deux coupeurs habiles et expérimentés et vingt bons ouvriers tailleurs, trouveront de l'emploi dans la grande maison de confection et de commerce de L. W. Lyons, à l'angle des rues Commune et St-Charles. Si les personnes qui se présenteront conviennent, les plus hauts gages leur seront donnés.

Lisez l'annonce de FRANCIS BOUVAIN au sujet des magnifiques plumes en or, pour bureaux ou pour cadeaux, qu'il vient de recevoir.

MM. Gardner Smith & Co., vendent de beaux meubles, des tapis, des glaces, un service de table en porcelaine, &c., aujourd'hui à 10 heures, au No. 90 de la rue du Camp.

PERDU.

Perdu, rue St-Philippe, en entre les deux marchés, dimanche 12 au matin, un porte-monnaie contenant de 10 à 60 piastres en greenbacks, une chaîne d'or pour bague, et plusieurs billets de la maison [illegible]. Une bonne récompense [illegible] au bureau de l'ABEILLE ou de la Balance. [illegible]

EDITION D'HIER.

PROCLAMATION DU GOUVERNEUR.

Extra Session de la Législature.

Nous publions ci-dessous le texte de la proclamation du gouverneur Wells qui convoque la législature en session extraordinaire pour le jeudi 23 novembre courant. Le gouverneur motive cette convocation sur plusieurs raisons majeures : la nécessité de nommer des sénateurs, celle de pourvoir à la réparation des levées et de voter des allocations par le paiement des créanciers de l'état.

Il y a lieu de s'étonner qu'une proclamation qui convoque les représentants et les sénateurs élus à se réunir dans un aussi court délai, n'ait pas été communiquée à tous les journaux au lieu d'être insérée simplement dans le journal officiel. L'intérêt public exigeait que ce document fut porté aussi rapidement que possible à la connaissance de tous les intéressés, et cette considération devait l'emporter sur toute autre. Nous signalons le fait à l'attention du gouverneur parce que la même chose s'est déjà produite plusieurs fois et sans doute à son insu.

Voici le texte de la proclamation :

Attendu que les plus graves intérêts de l'Etat demandent la présence d'une délégation sénatoriale au Congrès lorsqu'il se réunira; et attendu que la sûreté, la prospérité et le bien-être du peuple et du pays qui sont riverains du Mississipi, exigent impérieusement qu'ils soient protégés contre l'inondation et ses conséquences dévastatrices, et que le créancier public qui a si généreusement et si honorablement supporté l'ajournement de ses justes demandes, désire enfin être secouru;

C'est pourquoi moi, J. Madison Wells, gouverneur de l'Etat de la Louisiane je lance aujourd'hui cette proclamation déclarant que des circonstances extraordinaires requièrent que l'Assemblée-Générale de l'Etat, pour la transaction des affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, soit réunie LE 23 NOVEMBRE PROCHAIN et je la convoque en conséquence et notifie à tous les membres de l'Assemblée-Générale élus le 6 novembre et à tous les sénateurs dont le terme n'est pas expiré suivant la loi, de se réunir au temps et au lieu ci-dessus mentionnés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10 novembre 1865 et la 90me année de l'Indépendance des Etats-Unis. J. MADISON WELLS, Gouverneur de la Louisiane.

RETOURS D'ELECTION.

Voici les retours qui nous sont parvenus :

Paroisse des Rapides.

Gouverneur—J. Madison Wells 196, Allen 347 (moins deux précincts.)

Les autres candidats démocrates pour tout l'Etat ont la presqu'unanimité, leurs concurrents n'ayant qu'environ 25 voix.

4me district congressionnel — Majorité de Pratt sur les autres candidats 75 voix.

Sénat d'Etat—Kelso et Coco ont 100 voix de plus que Ryan.

Représentants—Hatch et Myer élus, résultat douteux entre Boyce et Lewis.

Paroisse des Avoyelles.

Gouverneur—J. Madison Wells 309; Henry W. Allen 166.

Lieutenant-gouverneur — Voorhies 256; Taliaferro 255.

Secrétaire d'Etat—Hardy 202; Edwards 292.
Auditeur—Peralta 239; Olivier 249.
Trésorier—Giffin 234; Michel 251.
Avocat-général—Herron 234; Lacey 245.
Surintendant d'éducation—Lusher 218; Richardson 252.
Quatrième district congressionnel—King 166, Dupérier 175.
Sénat—Coco 287; Kelso 233; Ryan 252.
Représentant Edwards 287; Generes 223.

Paroisse St-Martin.

Gouverneur Wells 531, Allen 57.
Lieutenant-gouverneur — Taliaferro 390, Voorhies 190.
Secrétaire—Hardy 225, Edwards 362.
Auditeur—Olivier 484; Peralta 104.
Trésorier—Michel 382; Giffin 209.
Avocat-général—Lacey 369; Herron 214.
Surintendant d'éducation — Richardson 361; Lusher 217.
Quatrième district congressionnel — Dupérier 466; King 94.
Sénat d'Etat—Wilcoxon 579.
Représentants—Gates 478; Eastin 349; Castello 98.

Paroisse Ste-Marie.

Gouverneur—Wells 433; Allen 10; J. Davis 1.
Lieutenant-gouverneur — Voorhies 369; Taliaferro 66.
Secrétaire d'Etat—Hardy 416; Edwards 30.
Auditeur—Peralta 369; Olivier 51.
Trésorier—Giffen 417; Michel 30.
Avocat général—Herron 319; Lacey 31.
Surintendant d'éducation — Lusher 422; Richardson 24.
Quatrième district congressionnel—King 342; Dupérier 97; Pratt 5; Claiborne 4; Graham 1.
Sénat d'Etat—Palfrey 235; Olivier 216.
Représentants — Tucker 150; Foster 150; Keys 81; Richardson 59.

Paroisse Pointe-Coupée.

4me District congressionnel—King 400, Dupérier 90.
Sénat d'Etat—Cooley 336, Winter 139, Scott 166, Burrow 193.
J. H. Halsey est élu représentant.

Paroisse St Tammany.

Résultat à Mandeville seulement—Wells 40, Allen 4.
3me District congressionnel —Wickliffe 35, juge Martin 3.
Sénat d'Etat—Ellis 29, Wingfield 11.
Représentants—Butman 32, Richardson 5.

Récapitulation.

Les retours de vingt paroisses donnent au gouverneur Wells 14,111 voix contre 2,912 données à Allen.

La majorité des candidats démocrates contre ceux des partisans du régime Banks sera encore plus forte. Une seule paroisse, celle de St-Martin, a donné à ces derniers la majorité et cela a tenu sans aucun doute à la présence du nom de M. Ch. Olivier sur la liste des candidats dits unionistes.

Voici le résumé des votes pour le Congrès :
1er District congressionnel—St. Martin 2721, Abel 968; majorité pour St. Martin 1753. Retours complets pour la ville et les paroisses St. Bernard et Plaquemines.
2me District congressionnel—Barker 2473, Lynch 530, Field 366, Overall 217; majorité pour Barker 1360. Résultat définitif.
3me District congressionnel, composé du 10me ward de la ville et des paroisses Jefferson, St. Jean-Baptiste, St. Charles, St. Jacques, Ste. Hélène, Livingston, Est Baton-Rouge, Est Feliciana, Ascension et Terrebonne—Wickliffe a 3150 voix dans huit de ces paroisses et est élu indubitablement, Muse a 816 voix dans les mêmes paroisses et une majorité dans Ste. Hélène, Mitheff n'a que 418 voix jusqu'à présent.
4me District congressionnel composé de onze paroisses—Les retours de sept paroisses donnent à King 1934 voix et à Dupérier 1234. Il reste à recevoir les retours de Lafayette, St. Landry, Calcasieu, Vermillionville; le résultat est donc douteux.
5me District congressionnel composé de tout le nord de la Louisiane—Les retours sont encore très incomplets. Jusqu'à présent John Ray l'emporte sur Young.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 12 novembre 1865.

Arrivé, dimanche, 70 bœufs du Texas, 74 cochons et 171 veaux.

Vendu—

A vendre : 36 bœufs de l'Ouest, 634 bœufs du Texas, 290 veaux d'un an, 656 cochons, 792 moutons, 327 veaux et 40 vaches à lait.

PRIX

Bœuf de l'Ouest, choix, par liv. net	— 14 à — 16
Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	— — à — —
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net	— — à — —
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net	— — à — —
Bœufs de choix du Texas, par livre net	— — à — 10
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, 2me qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, 3me qualité, par tête	[illegible]
Cochons, de l'ouest par liv. gr.	[illegible]
créoles	[illegible]
Moutons, par tête, ou tets	— 10 à — 14
Moutons créoles, par tête	[illegible]
Vaches à lait, par tête	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]
Veaux de lait, par tête	[illegible]

Décédée hier, à 7 heures et demie du matin, dame JUSTINE MORTIFIQUE, âgée de 68 ans. Ses amis et connaissances et ceux de ses fils Justin Aicard et Edouard Sigg sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi à 4 heures.

Son corps est exposé rue du Bassin, No 71, entre Conti et Bienville.

De la part de ses enfants.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré MARDI prochain, 14 novembre, à 7 heures du matin, à l'église de St-Augustin, pour le repos de l'âme de feu CHARLES ETIENNE LAMBERT, décédé à Gourgeon (France), le 5 octobre dernier.

Les parents, amis et connaissances du défunt et des familles X. Lambert, E. F. Garcia et Théo. Commagère, sont priés d'y assister, sans autre invitation. 11nov—2

ATTENTION

Les capitalistes, les marchands et autres ayant des fonds à investir, trouveront ce qui se réfère aux ventes d'encan, une liste de propriétés que MM. Tourné & Neuberger vendront mardi prochain, 14 courant, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs. Parmi ces propriétés, nous citerons la belle résidence No 86, rue St-Charles, entre Julia et St. Joseph; une bonne maison à étage rue de l'Hôpital, ainsi que plusieurs autres propriétés [illegible] de la ville.

L'attention du commerce est appelée sur les ventes à l'encan de whisky, cigares, [illegible], fromage, champagne, vermouth, vins, &c., [illegible] qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 10 heures A. M., au magasin No. 97 rue Vieille-Levée, par G. Turpin, [illegible].

PAR LE TELEGRAPHE.
DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Worth élu Gouverneur de la Caroline du Nord.

Discours du général Howard à Jackson.

LE JUGEMENT DE DAVIS.

ENTERREMENT DE WIRZ.

DUEL FATAL A ALEXANDRIE.

NOUVELLES D'HAYTI.

Arrivée du Gambia de Liverpool.

Marchés de New York du 11.

L'or à 146 7/8. Le coton à 52 cents.

Passe Sud-Ouest, 11 novembre—L'America a remonté ce soir avec le Yamuri et le Talisman, et le Sentinel avec la barque Robert Léonard, le brick Fanny Fowler et la goëlette Small.

Le steamer Gambia, de Liverpool, a passé la barre à 2 heures ce soir avec 20 passagers de chambre et 85 d'entrepont.

Le navire Princess Royal est échoué à la passe Nord-Est et la barque Félicie est sur la barre de la Passe à Loutre.

Jackson, 11 novembre—Le général Howard a harangué une grande réunion d'affranchis. Il les a assurés qu'on ne leur donnerait pas de terres, et il leur a dit que la liberté est le privilège de travailler et de dire la vérité.

La Législature s'occupe toujours du témoignage des nègres.

Vicksburg, 10 novembre. — Les steamboats Welcome, Grey Eagle, Quitman, H. Ames, Lizzie Dill, Columbian et Starlight ont passé en descendant aujourd'hui. Le fleuve monte lentement.

Raleigh, Caroline du Nord, 11 novembre.—Worth est élu gouverneur avec une majorité de cinq à dix mille voix contre Holden.

New York, 11 novembre—M. Wakeman, inspecteur du port, nie avoir envoyé aucun officier de douane visiter aucun navire pour y chercher des armes sur la plainte d'agents du gouvernement français. Ceux qui ont fait cette recherche étaient probablement des espions.

Washington, 11 novembre — On exerce une forte pression sur le Président pour faire juger Jefferson Davis sur l'accusation pendante depuis juin dans la cour de ce district.

New York, 11 novembre—Des avis de Haiti du 28 octobre disent que Jeffrard a adressé à ses troupes un manifeste où il leur dit que les navires achetés à New York vont arriver et que le Cap va être bloqué.

Les chefs de la société fénienne ont loué une vaste maison pour leur servir de quartier-général. L'*Express* dit que l'organisation actuelle ne doit pas servir de gouvernement à la future population irlandaise, mais seulement à aider les patriotes irlandais dans leur lutte pour l'indépendance, en leur fournissant des armes, de l'argent, &c.

Le "City Bank" de Trenton, New Jersey, a suspendu ses paiements, mais on rachète ses billets à la banque "Merchants National."

Washington, 11 novembre. Les restes de Henri Wirz ont été enterrés dans la cour du pénitencier.

Philadelphie, 11 novembre—La perte causée par l'incendie aux moulins Bancroft à Media, jeudi dernier, s'élève à $200,000.

Alexandria, Virginie, 11 novembre—Un duel a eu lieu au pistolet entre le docteur Maddox et le major Dixon, payeur de l'armée. Ce dernier a reçu une balle dans l'abdomen. Le docteur Maddox s'est livré aux autorités civiles.

Marchés de New York.

New York, 11 nov—Le coton a fermé à 52 cents le middling.

La farine a baissé de 5 cents, le blé n'a pas changé. Le sucre est ferme. Le porc est à $32.50.

Le change sterling est à 109 7/8.
L'or a fermé à 146 7/8.

Autres dépêches de la presse associée.

New York, 11 novembre — Une dépêche au *Herald* dit que Kirkpatrick a obtenu un congé pour visiter l'Europe.

Wm E. Dodge a l'intention de contester l'élection de James Brooks au Congrès.

Le général Forrest dit qu'il n'espère pas que le président accorde le pardon à aucun homme de sa catégorie et qu'il laisse cela au Congrès. Le général se propose d'aller à Washington pour y essayer le pouvoir de l'argent.

New York, 11 novembre—On fait des préparatifs pour établir des quarantaines contre le choléra.

Washington, 11 novembre — Le département de la marine a acquis la certitude que la marine avait perdu pendant la guerre 1406 hommes seulement en tués et 1638 en blessés.

Tous les frais pour le maintien de la marine étaient au-dessous de 239 millions, et notre marine est probablement meilleure que celle d'aucune puissance européenne.

Le chapelain Conway, ex commissaire du Bureau des Affranchis en Louisiane, ne parle pas d'une manière encourageante de l'esprit qui anime la majorité des Louisianais.

L'armée dépasse 180,000 hommes, dont la moitié est stationnée sur les rives du Mississipi.

New York, 11 novembre—Il y a de nouveaux cas de choléra dans le port.

Mobile, 10 novembre — Les ventes d'aujourd'hui ont été de 300 balles, middling à 48 et 49 cents.

Les ventes de la semaine comprennent 1300 balles et pendant ce laps de temps il en a été reçu 12,850. Les exportations de la semaine ont été de 12,120 balles.

L'approvisionnement s'élève à 54,660.
L'or est à 150.

Nouvelles de la Balise.

Passe sud-ouest 11 novembre — Les remorqueurs ont fait entrer le navire Persistent et la barque Robert Léonard de Bordeaux et la goëlette Talisman, venue en six jours de la Havane avec une cargaison de mélasse consignée à E. Trolagrot.

La barque anglaise Yamuri et une barque inconnue sont en dehors.

Il vente frais du nord-est.

En déchargement du navire Félicie, de Bordeaux et à vendre par

A Rochereau & Cie.
Nos 16 et 18, rue St. Louis.

35 barriques	VIN rouge	LIBOURNE.	
20 do	do	St LOUIS.	
40 do	do	PALUS	
40 do	do	St JULIEN.	
100 caisses	do	do	
24 do	do	do	
4 quarts	EAU-de-VIE	GODARD Frères	
10 huitièmes	do	do	O. P. O.
5 quarts	do	do	B. O. C.
10 huitièmes	do	do	do
25 caisses	do	do	do
25 do	do	CROWN	
25 do	do	G. MARQUET	
25 paniers	CHAMPAGNE		

3 nov. 3f

AVIS DE SOCIETE.

EDMOND A. DESLONDE est, à partir d'aujourd'hui, associé à J. B. Walton, pour les affaires d'encan de propriétés foncières et les affaires de commission, sous la raison J. B. WALTON & DESLONDE.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1865. 1oct 1m

POUDRE,
PLOMB, CAPSULES.

L'on vient d'être reçu et il sera vendu au magasin No 255 Vieille Levée, entre St. Philippe et Ursulines une grande quantité de poudre, plomb et capsules, en gros au gré des acheteurs.

QUIRK & BARBA.

Propriétés foncières et loyers de maisons.
JUSTE FONTAINE,
Courtier et agent, Passage de la Bourse, 50
Entre Douane et Bienville—Office No 2 au premier.

[illegible]

A VENDRE.

Une [illegible] COTONNIERE ET SUCRIERE, située dans la paroisse St. Charles, [illegible]. S'adresser sur les lieux ou au bureau de l'Abeille.

Bottes et Souliers.
Reçus par les steamers Moridian et Cassandra de Boston,
[illegible] BOTTES et SOULIERS, [illegible]

POUR DIX CENTS !
CALENDRIER
DE LA
PLUME DE BRONZE
Pour 1866.

Calculé avec un soin TOUT PARTICULIER pour la latitude et la longitude de la NLLE-ORLEANS, par un des astronomes les plus célèbres du monde entier.

Ce calendrier a été DEPOSE à la Cour de District des E. U. (Eastern Dist. of Louisiana) non seulement pour en garantir la PROPRIETE DES CALCULS ASTRONOMIQUES, mais encore pour en empêcher la contrefaçon, sous le rapport de la disposition typographique nouvelle et originale—AVIS AUX CONTREFACTEURS !

A vendre en GROS et en DETAIL par FRANCIS BOUVAIN,
Papetier et Imprimeur, 62 rue Bourbon.
13nov—1X A LA PLUME DE BRONZE.

Demande.

On demande deux bons coupeurs d'habillements
— ET —
Vingt bons tailleurs.
On leur donnera les gages les plus élevés.
L. W LYONS & Co
13nov 3f Au coin des rues St Charles et Commune

Demande de bonne.

On demande une bonne expérimentée, pour un petit enfant.
S'adresser à L. W LYONS.
13nov 3f Au coin des rues St Charles et Commune.

JACOB OTT, Entrepreneur.
Répare les Magasins et les Maisons de Résidence.
Fait et répare les Cuves.
Les ordres laissés au No. 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

DEMANDE.

On demande de suite une BONNE CUISINIERE blanche parlant le français. S'adresser rue Bienville No 29.

LUNETTES TROUVEES.

Il a été trouvé dans la nuit de samedi à dimanche, dans la rue Royale, près Toulouse, une paire de LUNETTES montées en or. On peut venir les réclamer au bureau de l'Abeille.

Cannes....Cannes....Cannes.

A vendre, trois cent quarante-huit (348) acres de cannes à sucre, sur les habitations Rost et McCutcheon, dans la paroisse St-Charles, à 20 milles au-dessus de la ville.

Cent-trente-deux (132) des susdites en plants de cannes —cinquante (50) acres extra et le reste middling.

Deux cent seize (216) acres de souches—cinquante-cinq (55) acres de bonne qualité et le reste ordinaire.

On recevra des enchères jusqu'au 18 novembre, au Département des Habitations, Bureau des Réfugiés, des Affranchis et des Terres abandonnées,
Rue Gravier, No. 126.
Nlle-Orléans, 8 novembre 1865.

Demande d'une Domestique.

UNE domestique—une Française préférablement—comme cuisinière et femme de ménage, pour aller à la campagne. S'adresser au No 198, rue [illegible], ou au No 31 de la rue Carondelet.

CONFECTIONS,
Nouveautés.

REÇU par le steamer Alabama, venu directement de Liverpool, et attendu par steamer Clematis et autres de la même ligne, un assortiment de marchandises sèches françaises, choisies avec soin et fabriquées sur commande spéciale pour le marché de la Nlle-Orléans.

Confections drap, haute nouveauté, dernier genre de Paris.
— Egalement —
Un grand assortiment de marchandises assorties convenables pour la ville et la campagne.
12nov—1m F. JACOB, coin Chartres et Dumaine.

Sociedad Española de Beneficencia Mutua.
ASAMBLEA GENERAL.

Conforme al artículo 3o. del reglamento, los socios de la SOCIEDAD ESPAÑOLA DE BENEFICENCIA MUTUA se reunirán en ASAMBLEA GENERAL ordinaria, el LUNES próximo 13 de noviembre, á la seis de la tarde, para examinar y aprobar las actas y trabajos de la junta administrativa durante el año precedente y deliberar sobre los asuntos que se presenten á su consideración. La reunión tendrá lugar en el local ordinario de sus sesiones, en la Logia de la "Perfecta Union", calle de Rampart, entre San Felipe y Dumaine.

Se suplica á todos los miembros se sirvan asistir á la misma [illegible].
De orden del señor Presidente,
9 nov 3 RENE GUTIERREZ, Secretario.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
RUE DU CANAL No 103.
Nlle-Orléans, 6 novembre 1865.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, M. JOHN PEMBERTON a été élu, à l'unanimité, président de cette Compagnie, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de M. Charles Bégory.
P. FOURCHY, Secrétaire.

La Compagnie de l'Express du Sud
Bureau, à l'angle des rues Carondelet et Gravier

S'étant réorganisée à la Nlle-Orléans, est prête à recevoir et à expédier :

Du FRET, des ESPECES, des METAUX précieux, des BILLETS du Trésor, des BILLETS de Banques, ainsi que des VALEURS,

Dans toutes les parties des Etats-Unis, du Canada et de l'Europe,
Sous la direction de messagers fidèles,
ELLE SE CHARGE AUSSI

Avec ou sans marchandises, de la perception des comptes, de billets, de mandats, de checks, &c.

Elle expédiera les lettres et elle fera confectionner des enveloppes du gouvernement.

Elle se chargera gratuitement des ordres pour marchandises à envoyer par l'Express, et ces ordres sont contenus dans des enveloppes du gouvernement.

Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau

A. B. SMALL, Surintendant. C. A. RYDER, Agent.
4nov. 1m.

Confiserie de l'Opéra.
Angle des rues Bourbon et Toulouse

J. HIMBERT annonce au public qu'il fera l'ouverture de ses salons de lunch le 9 novembre prochain. On trouvera chez lui, à toute heure, café, chocolat, soupe aux huîtres, pâtés truffés, dindes truffées, &c., &c. Enfin toute la variété de pâtisseries qui lui a valu le patronage dont on l'a honoré depuis l'ouverture de sa maison; ainsi que bonbons et fruits les plus fins et des mieux assortis. Pendant les représentations au théâtre de l'Opéra on trouvera toujours chez lui punch au Prince Régent, savin chaud, au rhum et au kirsch.
6nov—1m

Maison d'Encan et de Commission.

LES soussignés ont loué le vaste magasin No 34, rue de la Vieille Levée, entre Douane et Bienville, où ils feront des ventes à l'encan et à l'amiable de tous les produits et marchandises confiés à leurs soins.
Ventes de propriétés foncières, ventes [illegible], successions, &c.
Avances libérales sur consignations.
TOURNE & NEUBERGER,
34, rue de la Vieille Levée.
Marchandises reçues en magasinage. 8nov 15

EN déchargement du navire Taronto, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés :
30 barriques vin rouge bon ordinaire.
10 do do do supérieur.
300 caisses do do.
1/4 et 1/8 eau de vie Rochelle.
120 paniers Champagne à bas prix.
—Aussi du navire St-Paul, du Havre—
120 paniers Champagne petites et grandes bouteilles de la marque bien connue de J. Poulier Fils & Co.
BRULATOUR & Co.,
8nov—3f 74 rue Conti

CAFE RIO.

500 SACS CAFE RIO prime, à vendre, en lot, au gré des acheteurs, par
H. T. LONSDALE,
Rue Gravier, No 164

DISSOLUTION DE SOCIETE

LA société O. E. HALL & Co (Hôtel St. Louis) et D. M. HELDRETH & Co. (Hôtel St Charles) sont dissoutes aujourd'hui d'un commun accord. O. E. Hall fera désormais les affaires pour son propre compte et liquidera celles des dites sociétés.
O. E. HALL.
D. M. HELDRETH.

Je profite de cette occasion de remercier le public de l'appui bienveillant qu'il a accordé à l'hôtel St Charles depuis la construction de l'édifice et l'hôtel St Louis tant que je l'ai dirigé. Je lui annonce que le premier de ces établissements a été remis à neuf, peint et meublé, que le mobilier en a été nettoyé et verni (anciennement qui étaient absolument indispensables) et qu'y ayant ajouté les meubles nécessaires, l'hôtel est aussi bon et aussi confortable qu'autrefois. On trouvera des informations amples à l'hôtel St. Louis dont l'ouverture est fixée au 1er décembre prochain.

Les deux établissements seront tenus sur un pied, avec table d'hôte.
O. E. HALL.
26 oc—1m.

AVIS.

LES personnes qui ont des habitations ou des terrains au-dessous ou au-dessus de la ville, propres aux jardinages, feront bien de venir voir le soussigné, qui [illegible].
A. J. POWELL, courtier à l'encan,
No 6 rue Carondelet.

Agence
DE JOURNAUX, REVUES, &C.

M. A. SIMON annonce qu'il a établi, au No 50, rue de la Bourse, un Dépôt général de Journaux, Brochures, Revues, et un Bureau de toutes les publications [illegible] de France, de [illegible]. Il se charge [illegible].
Adresser à la Poste, boîte No 2093.

CONFECTIONS DE SOIE !
250 confections de soie, haute nouveauté, à vendre à 50 pour cent au-dessous du prix.

GRAND DEBALLAGE
D'ARTICLES POUR RODES
REÇUS PAR LES DERNIERS STEAMERS,
A VENDRE A GRAND RABAIS, PAR
BOSET & GUEYDAN,
MAISON ROUGE No 1—ENTRE LES DEUX MARCHES
12nov—4f ET ENCOIGNURE CHARTRES ET HOPITAL

Les consignataires par le navire anglais ROBERT LEONARD, de Bordeaux, sont priés de vouloir bien faire leurs entrées et de venir recevoir sur la Levée leurs marchandises.
12nov 3f Nlle-Orléans, 12 nov 1865

En débarquement des navires ROBERT LEONARD, FELICIE, PERSISTANT, de Bordeaux, et à vendre par
OSCAR BERCIER & Co
42 et 44 Vieille Levée

VINS ET EAUX-DE-VIE
30 barriques vin, COTES de BOURG et St EMILION.
30 barriques Vin, SOUFFRON, EYQUEM et autres.
barriques vin, BARDOL.
barriques vin, St ESTEPHE, et St EMILION.
200 caisses vin, SOUFFRON, BIONS, GRAND MEDOC, PAVILLON AMERICAIN.
caisses vins fins, CANTENAC, MARGAUX, &c en bouteilles et demi bouteilles.
caisses vin, CHATEAU TRELLON, à Pauillac, CHATEAU PAPE CLEMENT blanc et HAUT SAUTERNE.
30 barriques COGNAC, SUTTON & GOLDENBURG.
100 caisses VIEUX COGNAC, JNO LUC.
100 caisses FRUITS A L'EAU-de-VIE, assortis.
100 caisses SARDINES en 1/4 de boîtes.
balles BOUCHONS. 11nov 3f

AMIDON.
100 caisses amidon, à vendre par OSCAR BERCIER & Co.
12nov 3 42 et 44 Vieille Levée.

DIVERS.
20 barriques amandes fines, Epingles, pistaches, à vendre par OSCAR BERCIER & Co.
12nov 3 42 et 44 Vieille Levée.

PLUMES EN OR !
PLUMES EN OR !
PLUMES EN OR !

En vente chez
FRANCIS BOUVAIN,
62 rue Bourbon (à la Plume de Bronze)

Le plus grand assortiment de PLUMES EN OR qui ait jamais été débarqué à la Nlle-Orléans.

Ces plumes sont garanties, sur facture, de 16 carats et sont d'une durabilité indéfinie.

Ces plumes sont fabriquées par **FOLEY**, le seul fabricant consciencieux de ce continent.

On peut obtenir ces plumes VERITABLEMENT BONNES, ***AU DETAIL,***
à prix fixé marqué en CHIFFRES CONNUS,
ou à la douzaine, avec une déduction convenable.

VENEZ EXAMINER L'ETALAGE !!!

Vous pourrez essayer les plumes avant de les acheter, au moyen des ECHANGES, et après quelques jours d'usage l'élasticité et la finesse des pointes ne s'altèrent point.

FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER & IMPRIMEUR,
62 rue Bourbon, entre Bienville et Conti.
11nov—11,12,13.

Compagnie de toile en Mica,
ETABLIE EN 1854

La toile de Mica, préparée pour les toits, est célèbre pour son bon marché, sa légèreté et sa durabilité, c'est indubitablement ce qu'il y a jusqu'à ce jour de mieux au public.

La toile est une toile épaisse de 40 pouces de large, enduite et couverte des deux côtés d'une composition élastique qui ne donne ni goût ni odeur à l'eau de la pluie.

Comme non conducteur en fraîcheur la rend précieuse dans les climats chauds. Tout bon ouvrier peut aisément la poser.

On peut en voir des échantillons, lire les certificats et obtenir tous les renseignements chez l'agent de la Compagnie.
F. HUMPHREYS,
8 nov 1m rue Royale, No 68.

Vermouth de la Combe.
300 caisses excellente qualité
A vendre par OSCAR BERCIER & Co.
42 et 44 Vieille Levée

Vin Blanc en demi barriques
90 demi-barriques Blanc Sauterne
A vendre par OSCAR BERCIER & Co.
42 et 44 Vieille Levée

GRANDE VENTE DE CADEAUX DU SUD.
N. W. MANNING & Co.,
Au coin des rues Royale et Canal,
NLLE-ORLEANS, LNE.
$100,000

De pianos, montres, bijouterie de toute espèce pour dames et messieurs, argenterie plaquée de toute espèce, plumes en or avec porte-plumes, en argent et ébène, porte-plumes en caoutchouc (montés sur or), porte-crayons en caoutchouc (montés sur or), une variété infinie d'albums photographiques, porte-feuilles, porte-monnaie de dames et de messieurs, couteaux de poche et canifs, livres, bibles de famille et autres bibles, gravures, photographies, lithographies, cadres en porcelaine, jeux d'échecs, &c.—le tout pour être vendu à un dollar, sans égard à la valeur.

—PLAN DE LA VENTE.—

Des photographies des principaux généraux et d'autres personnages célèbres, accompagnées d'une annonce nommant chaque article et sa valeur sont placées dans des enveloppes cachetées, bien mélangées, et dont l'une sera envoyée à une adresse quelconque, par la malle (franc de port) dès qu'il aura été reçu 25 cents, cinq pour une piastre, 12 pour deux piastres, 30 pour quatre piastres, 50 pour cinq piastres, 100 pour quinze piastres.

En recevant la photographie, vous verrez ce que vous allez avoir et vous déciderez alors si vous paierez une piastre et prendrez l'article.

S'adresser à N. W. MANNING & Co,
Bureau de Poste, boîte No 1888,
11nov—1m Nlle-Orléans, Lne.

VINS CATALANS, XERES, ETC.

EN déchargement de la goëlette Sofia, venant de Matamoros :
17 barriques vin Catalan,
20 quarts vin de Xérès,
200 caisses bon vin rouge pour famille.
A vendre par F. POUJOL,
12 nov 3 No 10 rue Toulouse.

Demande de chambres et salon.

DEUX messieurs désirent louer deux chambres à coucher et un salon, confortablement meublés. Ils préfèrent la rue des Remparts ou la rue de l'Esplanade. S'adresser au No 61 de la rue Carondelet.
12nov—3

A VENDRE.

UN établissement bien achalandé, ayant une bonne clientèle et consistant en un CAFE, RESTAURANT, SALON D'HUITRES. Sa position est dans un des meilleurs quartiers de la ville.
S'adresser à la grocerie encoignure Bourgogne et Douane. 11nov—1m

AUX PLANTEURS ET SUCRIERS.
Soufre Cristallisé
POUR LES FABRICANTS DE SUCRE,
A VENDRE en quantités au gré des acheteurs, par
CURACHS & OGDEN,
11nov—10f Encoignure Royale et St Philippe.

Huile de Charbon !
VENANT d'être reçu,
20 Bbls. HUILE DE CHARBON
de première qualité, à vendre par
CURACHS & OGDEN,
11nov—10f Encoignure Royale et St Philippe.

A VENDRE
LE comptoir d'un BUREAU DE COURTIER DE COTON, consistant en un coffre-fort, bureaux, pupitres, chaises, tables à échantillons, étagères, et tout ce qui est nécessaire à un bureau de ce genre. Pour les conditions, s'adresser rue de l'Union, 34, 1er Etage.

Modes, Chapeaux, Garnitures.
155 ....***RUE ROYALE***.... 155
En face de l'Hôtel St-Louis.

MME L. BEGO vient de recevoir un assortiment complet de Garnitures et de Chapeaux des plus à la mode. Elle sollicite, dans son propre intérêt, toutes les personnes qui [illegible] lui ont accordé leur [illegible]. Elle espère que sa diligence et le public en général lui continuera leur patronage. [illegible]

GANTS FRANÇAIS.

LES soussignés viennent de recevoir de Paris un grand assortiment complet de *Gants de peau de chevreau, blancs et en couleur.* *Gants castor et casimir.*
L. W. LYONS & CO, au coin des rues St-Charles et Commune
11nov—3f

CHIFFONS A VENDRE
A BAS PRIX.
A VENDRE un lot de CHIFFONS assortis.
S'adresser à L. W. LYONS & CO, au coin des rues St-Charles et Commune
11nov—3f

MANUFACTURE
d'Habillements du Sud.
HABILLEMENTS EN GROS.
Dépôt d'habillements d'enfants.
L. W. LYONS & CO, au coin des rues St-Charles et Commune
11nov—3f

Chaussettes anglaises.

NOUS venons d'importer, de Londres et de Nottingham (Angleterre) un grand assortiment de *Chaussettes de laine et de coton.*
L. W. LYONS & CO, au coin des rues St-Charles et Commune
11nov—3f

FOIRE.

LA Société des Enfants de Marie organise en ce moment, sous les auspices du Rev. M. Turgis, aumônier de l'ex 3e régiment de la Louisiane, une foire au profit des veuves et des enfants des soldats tués pendant les quatre dernières années de guerre. La foire s'ouvrira, le 9 décembre, dans la Loge de la Parfaite Union, rue des Remparts entre Dumaine et St-Philippe. On recevra avec reconnaissance les offrandes qui pourront être adressées à la Société.
9 nov

AVIS.

LE public est prévenu que dans la nuit du samedi au dimanche dernier, les billets suivants ont été volés de chez M. Roudée, à Jefferson City, savoir :

1o—Un billet de la somme de cinq mille six cent vingt huit piastres et quatre vingt treize sous, souscrit par M. John Bartchy à son ordre et par lui endossé, daté du 27 avril 1864, et payable à un an [illegible] intérêts à huit pour cent de sa date, garanti par hypothèque et paraphé par le notaire Joseph Cuvillier le dix mai 1864.

2o—Un billet de la somme de [illegible] piastres souscrit par M. Marcellin Florian Michel, à son ordre et par lui endossé daté du 22 janvier 1863 et payable à un an de date; garanti par hypothèque, et paraphé par le notaire Joseph Cuvillier, le 22 juin 1863.

3o—Un billet de M. Théodas, de la somme de quatre cent vingt sept piastres, daté du 24 septembre 1858.

4o—Un billet de Jean Marie Bartoso, de la somme de deux cents piastres, daté du 25 avril 1856.

5o—Un billet de M. Théophile Frechède de la somme de trois cents piastres, daté du 24 août 1861.

Ces billets appartiennent au soussigné, le public est prié de ne pas les escompter, attendu que le paiement en a été arrêté entre les mains des tireurs.
Nlle-Orléans, 7 novembre 1865.
12 nov 6 en 12 FRANCOIS VERGEZ

Le Théâtre St Charles à vendre.

La Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, à qui appartient le Théâtre St Charles, offrira cette belle propriété en vente, à l'encan, le 28 décembre prochain.

Le théâtre est situé dans la partie la plus centrale et la plus commerciale de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la rue St Charles, entre les rues Gravier et Poydras. Le terrain sur lequel il est bâti a quatre vingts pieds de face à la rue St Charles, et cent soixante dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles—le tout plus ou moins et un pied anglais.

L'édifice actuel a été construit sur le plan de l'ancien Théâtre St Charles, bien que sur une plus petite échelle et remplit parfaitement le but qu'on s'était proposé en le faisant bâtir. Il a été complètement réparé et sera vendu, avec toutes ses installations et dépendances, sujet au bail actuel, à raison de huit mille piastres par an, bail qui expire le 30 septembre 1867.

Les conditions seront raisonnables. On les fera connaître le jour de la vente.
Par ordre du Board,
WM S. BROWN, Trésorier.
7 nov—au 28 déc

Compagnie de navigation à vapeur entre la Nlle Orléans et le Texas.

Des souscriptions au fonds capital de la compagnie ci-dessus seront reçues dans nos Bureaux à partir de LUNDI, 6 novembre.
PIKE, LAPEYRE & BROTHER.
6 nov

Huile.
SEPT CENT CINQUANTE PANIERS. En débarquement et à vendre par
J. AVET.
Aux Magasins Bleus,
9 nov—3f Au coin des rues Vieille Levée et Bienville

Fromage.
MILLE FROMAGES Tête de Maure. En débarquement et à vendre par
J. AVET.
Aux Magasins Bleus,
9 nov—3f Au coin des rues Vieille-Levée et Bienville

Ale.
CENT BARRIQUES, Tennant, en bouteilles.
50 do do do en demi bouteilles.
A vendre par J. AVET.
Aux Magasins Bleus,
9 nov—3f Au coin des rues Vieille Levée et Bienville

Raisins.
RAISINS LAYER et M. R., en caisses, demi caisses et quarts de caisses, en magasin et attendus, à vendre par J. AVET.
Aux Magasins Bleus,
9 nov—3f Au coin des rues Vieille Levée et Bienville

Café.
SIX CENTS SACS CAFE PRIME. En magasin et à vendre par
J. AVET.
Aux Magasins Bleus,
9 nov—3f Au coin des rues Vieille Levée et Bienville

Sucre.
100 boucauts sucre prime de Cuba, 200 barils sucre raffiné, 100 barils sucre en poudre.
A vendre par J. AVET
Aux magasins bleus,
9nov—3 Au coin des rues Vieille-Levée et Bienville.

Riz.
300 balles Rangoon prime, 25 tierçons de la Caroline,
A vendre par J. AVET.
Aux magasins bleus,
9nov—3 Au coin des rues Vieille-Levée et Bienville

AVIS.
ON demande UNE DAME POUR LA VENTE, parlant le français et l'anglais, chez Mme Sophie Soeurs, 59 rue Royale. 11 nov

DEMANDE DE BIJOUTIERS.
DE bons bijoutiers trouveront constamment de l'emploi et de bons gages au No. 19 de l'Exchange Place, à la fabrique de bijouterie de T. A. Keefer & Jos. Hosmer. 9nov—3f

ON DEMANDE
UNE NOURRICE pour allaiter un enfant âgé de six mois. Il lui faudra produire de bonnes recommandations. S'adresser au No 98 rue Esplanade, entre Dauphine et Bourbon. 9 nov—3

M. J. A. Burnham.
(Associé survivant de la maison James Greenleaf & Co.

S'ETANT associé M. GEORGE DEXTER, de New-York, les affaires de l'ancienne maison seront désormais sous la raison BURHAM & DEXTER, à la Nlle-Orléans, et sous celle de GEORGE DEXTER & Cie à New-York.
JOHN A. BURNHAM,
GEORGE DEXTER.
9nov 6f Bureau, rue de la Commune, No 177

A VENDRE.

1o— DEUX MOULINS DE GRUE (steam mills) dans le Sud et les Districts. Ces propriétés sont en plein rapport et font de brillantes affaires.

2o—Plusieurs résidences et une 2me de cottages dans les prix de $ 800 à $ 30 dollars— BONNE OCCASION POUR PLACEMENTS DE FONDS.

3o—Six habitations près de la ville—quelques unes dans la corporation—c'est-à-dire dans la ville même.

4o—A LOUER—Quelques unes des meilleures plantations de la Louisiane, à des conditions [illegible] avantageuses.

P. S.—$30,000 à placer sur hypothèque.
JUSTE FONTAINE,
No 50, Passage de la Bourse,
Office No 2, au premier.
11nov—3

A LOUER.

La belle MAISON, rue de Chartres, entre Ursulines et Hôpital, dernièrement occupée par M. Caridel. Pour les conditions s'adresser au No 3 rue Jefferson, entre Chartres et Levée.
9nov—6—6 f p s

Demande d'Ouvriers Tailleurs.

ON demande de suite plusieurs OUVRIERS TAILLEURS pour redingotes, pantalons et gilets. On leur donnera les prix les plus élevés. S'adresser à Mr. Louis Fais, rue Bienville, No 63, entre Bienville et Conti.
11nov—3

VENTES A L'ENCAN.

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées, à Duvergé Bourg, sur la rive droite du Mississipi, vis à vis la ville de la Nlle-Orléans.

Succession de F. de Paul Alfred Robelot.
No 25,604.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau No 42, rue Royale.

MERCREDI, six décembre 1865, à midi, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 octobre 1865, il sera vendu à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, les propriétés ci-après décrites, situées à Duvergé Bourg, sur la rive droite du Mississipi.

1o—Trois lots de terre dans l'îlet borné par les rues Villeré, Barthélemy, Patterson et Séguin, désignés par les Nos 13, 8 et 7.

Le lot No 13 mesure 65 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Villeré, sur environ 113 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur, ainsi que la maison en bois contenant quatre chambres et une galerie, une cuisine de deux chambres, [illegible] etc.

Les lots Nos 8 et 7 mesurent 33 pieds 2 pouces et trois lignes de face à la rue Patterson, sur environ 113 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur.

Un grand lot de terre en batture faisant face au fleuve, désigné comme lot No. 3, situé dans l'îlet borné par le fleuve et les rues Lavergne, Patterson et Barthélemy, mesurant 74 pieds 4 pouces 6 lignes de face au fleuve, 88 pieds, 10 pouces et 4 lignes sur la ligne derrière et face à la rue Patterson, sur environ 340 pieds de profondeur. Ce lot est compris dans cette portion de terre occupée maintenant par les Etats-Unis comme un chantier de marine.

3o—Un grand lot de terre en batture faisant face au fleuve, dans l'îlet borné par le fleuve, les rues Vliset, Patterson et Lavergne, et désigné comme lot No. 4 dudit îlet, mesurant 36 pieds 6 lignes de face au fleuve, 27 pieds sur la ligne de derrière et face à la rue Patterson, sur environ 340 pieds de profondeur. Ce lot fait aussi partie du chantier de marine des Etats-Unis.

4o—Quatre lots de terre désignés par les Nos. 1, 2, 3, 20 et 21, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Séguin, Delaronde et Barthélemy.

Les lots Nos. 1 et 2 sont contigus, le lot No. 1 formant l'angle des rues Villeré et Séguin; ils mesurent chacun 35 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Villeré sur 120 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur.

Ainsi que la maison en bois contenant huit chambres, deux cuisines, une autre petite maison avec cuisine, pigeonnier et poulailler en briques, caves, lieux d'aisance, &c. Ces deux lots seront vendus en bloc.

Le lot No. 3 mesure 35 pieds 4 pouces, 6 lignes de face à la rue Villeré sur 120 pieds, 9 pouces, 1 ligne de profondeur.

Les lots Nos 20 et 21 mesurent chacun 34 pieds 7 pouces, 5 lignes de face à la rue Séguin, 104 pieds, 6 pouces, 7 lignes de profondeur, ainsi que une partie d'un édifice en briques qui s'y trouve.

5o. Deux lots de terre désignés par les Nos 1 et 7 dans l'îlet borné par les rues Séguin, Delaronde, Bouny et Villeré.

Le lot No 1 mesure 63 pieds, 11 pouces, 3 lignes de face à la rue Séguin, sur 120 pieds, 10 pouces, 8 lignes de profondeur; ainsi que la maison en briques contenant deux chambres, deux cabinets, galerie dans le fond, une cuisine à deux chambres, cour, puits, lieux d'aisance, &c.

Le lot No 7 mesure 64 pieds 11 pouces, 3 lignes de face à la rue Delaronde, sur 127 pieds 10 pouces, 2 lignes de profondeur et face à la rue Séguin, ainsi que la maison en bois contenant 4 chambres, 4 cabinets, galeries, une cuisine à 3 chambres, 3 lieux hangards, lieux d'aisance, caves, &c.

6o—Un lot de terre désigné comme le No. 1, dans l'îlet borné par les rues Pierre ou Peter, Powder House, Levée, Delaronde et Bouny, mesurant 31 pieds, 11 pouces, 3 lignes de face à la rue Pierre ou Peter, sur 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur, ainsi qu'une petite maison en bois contenant deux chambres, une vieille cuisine, des lieux d'aisance, etc.

7o—Trois lots de terre dans l'îlet No. 24, borné par les rues Church, Eliza, Powder House et Alice, et désignés comme les lots Nos. 6, 7, 18.

Les lots Nos 6 et 7 mesurent chacun 31 pieds, 11 pouces 3 lignes de face à la rue Powder House, sur environ 177 pieds de profondeur. Le lot No 18 mesure 31 pieds, 11 pouces, 3 lignes de face à la rue Eliza, sur 127 pieds, 10 pouces, 3 lignes de profondeur.

8o—Un lot de terre dans l'îlet No 32, borné par les rues Market, Bouny, Eliza et Powder House, désigné comme le lot No 8, mesurant 31 pieds, 11 pouces, 3 lignes de face à la rue Market, sur 117 pieds, 2 pouces, 6 lignes de profondeur.

9o—Un lot de terre dans l'îlet No 31, borné par les rues Séguin, Evelina, Bouny et Eliza, désigné comme lot No 13, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Séguin sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

10o. Un lot de terre dans l'îlet No. 34, borné par les rues Market, Séguin et Evelina, désigné comme lot No 6, mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Market sur 127 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur.

11o—5 lots de terre dans l'îlet No. 39, borné par les rues Séguin, Evelina, Verret et Eliza, désignés par les Nos 3, 4, 5, 16 et 17.

Les lots Nos 3, 4 et 5, mesurent chacun 31 pieds, 11 pouces, 3 lignes de face à la rue Eliza, sur 127 pieds, 4 pouces, 5 lignes de profondeur.

Les lots Nos 16 et 17 mesurent chacun 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Séguin, sur 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur.

12o. 4 lots de terre dans l'îlet No. 36, borné par les rues Jackson, Franklin, Market et Monroe, désignés comme les lots Nos 16, 17, 18 et 19, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur.

13o—4 lots de terre dans l'îlet No. 40, borné par les rues Jackson, Franklin, Omer et Monroe, désignés comme lots Nos 3, 4, 11 et 12.

Les lots Nos 3 et 4 mesurent chacun 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur.

Les lots Nos. 11 et 12 mesurent chacun 32 pieds 6 lignes de face à la rue Franklin, sur 100 pieds 4 lignes de profondeur.

14o—2 lots de terre dans l'îlet No. 45 borné par les rues Omer, Franklin, Newton et Monroe, désignés comme lots No. 7 et 8.

Le lot No. 17 mesure 32 pieds 6 lignes de face à la rue Omer, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Le lot No. 8 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Omer sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

15o—9 lots de terre dans l'îlet borné par les rues De Armas, Franklin, Decatur et Verret, désignés comme lots No 10 à 18.

Le lot No. 10 mesure 32 pieds 11 pouces de face à la rue Verret, sur 116 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur.

Le lot No. 18 mesure 32 pieds 11 pouces de face à la rue Franklin sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Les lots Nos. 11, 12, 13, 14, 15 et 16 mesurent chacun environ 30 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue De Armas, sur environ 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Le lot No 17 étant de forme irrégulière, mesure 6 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue De Armas, 119 pieds 5 lignes sur une ligne oblique, 24 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Franklin, et 64 pieds 5 pouces 6 lignes sur la ligne de derrière.

Le tout selon les plans dressés par C. A. de Armas, arpenteur, en date du 1er novembre 1865, et qui seront exposés à la vente.

Conditions : comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente par devant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs propres frais. 4nov—10, 17, 24, 1 et 6déc

VENTE D'UNE BELLE MAISON AVEC FAÇADE EN BRIQUES ET BALCON DE FER.
Par G. DE FERIET, encanteur.

Succession de Charles Bataloha

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — En vertu et en exécution d'un ordre de ladite honorable cour, en date du 19 octobre 1865, je vendrai à l'encan public, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, LE SAMEDI, 2 décembre 1865, à midi, pour le compte de la dite succession, la propriété dont la désignation suit, savoir :

DEUX certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg Washington de cette ville, Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues de la Levée, Enghien, Victoire et Fort, et désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan dressé par J. A. d'Hemécourt, voyer, le 27 janvier 1860 et déposé dans l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, comme le plan No 35 du livre des plans No 6; — Les dits lots adjacents et d'une forme irrégulière, mesurent ensemble mesure américaine, 35 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Enghien, sur une profondeur, du côté le plus rapproché de la rue de la Levée et sur la ligne séparant le lot No 6 du lot No 5 du dit plan, de 29 pieds 2 pouces et 1 ligne sur une première ligne perpendiculaire à la rue d'Enghien, — de 26 pieds 5 pouces et 4 lignes sur une seconde ligne courant diagonalement vers la rue Victoire, — et de 10 pieds 2 pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue d'Enghien;—et sur une profondeur, du côté le plus rapproché de la rue Victoire, de 29 pieds 2 pouces et 2 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue d'Enghien, —de 27 pieds 5 pouces sur une seconde ligne courant diagonalement vers la rue Victoire,—et de 16 pieds 1 pouce sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue d'Enghien, —et 18 pieds 5 pouces de large dans le fond.

Termes et conditions.—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $1,600 garanti par hypothèque sur ladite propriété, payable le 14 février 1866, avec 8 p. c. d'intérêt éventuel par an jusqu'à remboursement,—et il paiera la balance du prix d'adjudication,—une moitié comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, et l'autre moitié en son billet à 6 mois garanti par hypothèque sur la propriété vendue et portant intérêt à 8 p. c. par an de date à paiement,—remboursera la prime d'assurance pour le terme non expiré de la police,—tiendra les bâtisses assurées jusqu'à l'entier paiement des dits billets et transférera la police aux porteurs de ces billets,—enfin, il acquittera les taxes de l'année courante collectables en 1866.

L'acte de vente par devant Selim Magner, notaire, aux frais de l'acheteur, en y comprenant le timbre du bureau intérieur.

Le plan à voir à la Bourse où il est exposé.
26oct—23, 28 oct.—4, 11, 18, 25 nov. et 2 déc.

Succession de A. F. Ancoin—No 18,891:
Terrains dans les rues Canal et Miro.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

MERCREDI, 15 novembre 1865, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 octobre 1865:—

Quatre terrains situés dans l'îlet No 26 compris entre les rues Canal, Douane, Miro et Galvez, désignés par les Nos 10, 11, 12 et 13.

Les terrains Nos 10 et 12 ont chacun 32 pieds 5 pouces de face à la rue Miro, sur 139 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 11 a 32 pieds 4 pouces de face à la rue Miro, sur 130 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 13 a 30 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal, sur 114 pieds de profondeur et face à la rue Miro, entre lignes parallèles. Lesdits lots forment le coin des rues Canal et Miro.

Conditions—comptant, en monnaie courante des Etats Unis.

Les actes de vente par devant Guillotte & Magner, aux frais des acquéreurs. 11nov 3,40,7,15nov

Meubles. Meubles.

Succession d'Eliza Taylor, veuve d'Isaac Taylor—2me Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,634.

PAR E. M. JACOBS, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 36.

IL sera vendu MARDI, 14 novembre 1865, à quatre heures P. M., sur les lieux, coin Rochebrave et Laharpe, Troisième District, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le [illegible] octobre 1865 :—

Un lot de MEUBLES MEUBLANS et d'objets mobiliers comprenant armoire, literie, chaises, tables, vêtements, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Conditions : comptant à la vente, en billets du Trésor des Etats-Unis. 8nov—7,14

AVIS.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la ville de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 19 octobre 1865.

CONFORMEMENT à l'article VIII de la charte de cette Compagnie, avis est donné aux actionnaires qu'elle use du privilège de prendre le capital augmenté de trois cent mille piastres, en proportion du montant de leurs actions. Le paiement sera exigé au moyen de [illegible] pour cent et devra être fait le 20 décembre 1865, le 20 janvier, le 20 février et le 20 mars [illegible].
F. E. MARION, [illegible]